

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un le quatre novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Mr Frédéric BASILLE, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Alain LORAY, Catherine CREVEL, Patrick BOSTYN, Sylvain RICOUARD, Véronique BOBEE, Patricia TORRES-MEDIANERO, Caroline CAVELLIER, Frédéric CUISSINAT, Virginie JONQUAY, Fabrice FRANGEUL, Laurent LEONARD, Stéphanie SAVARY, Laurence LEVASSEUR-LE MOAL.

ETAIENT ABSENTS :
Mr Pierre VARGUES,

A été nommée secrétaire de séance : Mme Laurence LEVASSEUR-LE MOAL

« « « « « « « « « « «

L'Ordre du jour était le suivant :

- Décision modificative n° 3
- Ligne de trésorerie - Convention - Autorisation de signature
- Tarif garderie - Modification
- Questions diverses

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 06 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour complémentaire

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de porter à l'ordre du jour la délibération supplémentaire suivante :

- Subvention exceptionnelle - sorties scolaires

➤ **ADOpte A L'UNANIMITE**

DECISION MODIFICATIVE N°3

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire :

- De réajuster les crédits dans l'opération de l'aménagement rue des Hellandes à la suite des avenants qui ont été signés après le vote du budget ;
- De créer une nouvelle opération et d'inscrire des crédits à la suite de l'acquisition du bâtiment situé rue de l'Europe dont l'acte de vente sera signé le 03 décembre prochain ;
- D'ajuster certaines lignes de crédit en investissement.

La Commission de Finances ne s'est pas réunie, mais nous avons présenté cette décision modificative au Trésorier lors de sa venue en Mairie le 28 octobre dernier.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	150,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	150,00 €			
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		150,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		150,00 €		
Total	150,00 €	150,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest		6 500,00 €		
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest		6 500,00 €		
D 2041642 : IC : Bâtiments et installations	55 000,00 €			
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	55 000,00 €			
D 21 15-42021 : AMENAGT CARREFOUR RUE DE L		13 500,00 €		
D 2128-62017 : AMENAGEMENT RUE DES HELLA		18 000,00 €		
D 21318 : Autres bâtiments publics		5 000,00 €		
D 2151-62017 : AMENAGEMENT RUE DES HELLA		2 000 €		
D 2188 : Autres immo corporelles		10 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		48 500,00 €		
Total	55 000,00 €	55 000,00 €		

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

LIGNE DE TRESORERIE – CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a contracté un emprunt auprès de la caisse d'épargne pour financer les travaux de l'école maternelle et qu'il avait été évoqué l'éventuel recours à une ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions attendues pour ce projet.

Afin de pouvoir payer les factures de ces travaux en décembre, il est nécessaire de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant de 600 000 €. Le remboursement de cette ligne de trésorerie se fera dès que les subventions attendues par la commune seront versées.

Il est proposé au conseil municipal de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie de 600 000 € sur 12 mois

Taux d'intérêt : 0.90 %

Commission d'engagement : 600 Euros

Commission de non-utilisation : 0.15% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Et d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Epargne

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

TARIF GARDERIE - MODIFICATION

Mr le Maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs de la garderie. A compter du 1^{er} novembre 2021, les tarifs seront appliqués au quart d'heure comme suit :

Enfants domiciliés sur la commune : 0.83 €

Enfants hors commune : 1.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SORTIES SCOLAIRES

Mr le Maire expose au conseil municipal la demande présentée par Mme Minois, Directrice de l'école pour les projets de sorties scolaires suivantes :

Sortie au cinéma « Les arts » à Montivilliers, prévue le 18 novembre 2021

Sortie à l'Espace Culturel de Gronfreville-L'Orcher, prévue le 23 novembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 492.00 € pour la participation au financement du transport.

QUESTIONS DIVERSES :